



Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 29 SEP. 2010

Madame, Monsieur

Pour l'aménagement et la sécurité du Champ de Mars, j'ai souhaité en mars dernier que le Contrat local de sécurité de l'arrondissement soit adapté avec le Préfet de police de Paris afin d'assurer au mieux la sécurité et la tranquillité des riverains.

Après plusieurs débordements survenus il y a deux ans, un arrêté préfectoral a été pris le 20 juin 2008 par le préfet de police à ma demande, **afin d'interdire la consommation et la vente à emporter d'alcool sur le Champ de Mars de 16h à 7h du matin.**

Dans le cadre du projet de vidéo-protection « 1000 caméras » dont la mise en œuvre est prévue en 2013, j'ai déjà obtenu l'installation des **trois premières caméras de vidéo-protection opérationnelles depuis le 14 juillet sur le Champ de Mars.** Ainsi, ces caméras permettront d'apporter les preuves judiciaires et de dissuader les rassemblements dont le seul objet est la violence.

Dans la continuité de la préoccupation de préserver ce site magnifique, je poursuis mon action afin que le « Mur pour la Paix », aujourd'hui sur le site du Champ de Mars de manière illicite, soit démonté.

Je vous invite donc à une réunion publique à la mairie du 7^e pour débattre de ces enjeux majeurs pour notre arrondissement :

Le Mercredi 13 octobre à 19h30

Comptant sur votre soutien et votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Je compte sur votre présence !

Rachida DATI